



Brocante & vide grenier de Fourqueux

Dimanche 15 juin 2025 de 8H30 à 18h

Emplacement réservé à l'organisateur.

EMPLACEMENT N° :

NOM DE L'EXPOSANT :

PRENOM :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TEL :

E-MAIL :

INSCRIPTIONS A L'ESPACE PIERRE DELANOË 2 PLACE VICTOR HUGO 78112 SAINT-GERMAIN-E N-LAYE

- POUR LES RIVERAINS SOUHAITANT S'INSTALLER DEVANT LEUR DOMICILE : à partir du 25 mars 2025
 - Du 2 rue aux oies au croisement de la rue des Boulettes
 - Rue des boulettes
 - Rue de Saint Germain côtés pair et impair du rond-point de la croix rouge jusqu'au croisement Clos des haies
 - Rue de Saint Germain côté impair du croisement clos des haies jusqu'à l'intersection de la rue du Marechal Foch (sauf cours Boivin et Martin)
 - De l'intersection rue de Saint Germain/Saint Nom au 20 rue du maréchal Foch
- POUR LES SAINT-GERMANOIS : à partir du 2 avril 2025
- POUR TOUS : à partir du 10 avril 2025
- POUR LES PROFESSIONNELS : Nous consulter par mail à espace.pierre.delanoë@saintgermainenlaye.fr à partir du 25 mars 2025

JOURS ET HORAIRES DES INSCRIPTIONS

- INSCRIPTIONS SUR PLACE

Lundi et mercredi de 9h à 12h

Mardi et jeudi de 14h à 17h30

Pas d'inscriptions sur place du 1^{er} au 11 mai 2025

- DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS A L'ACCUEIL DE L'ESPACE PIERRE DELANOË

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Samedi de 9h à 12h30

Du 1^{er} mai au 11 mai 2025

Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée pour recevoir le numéro de stand par voie postale.

FIN DES INSCRIPTIONS le 6 juin 2025

Date limite d'envoi des **dossiers d'inscription** par **voie postale** (le cachet de la poste faisant foi) et déposés à l'Espace Pierre Delanoë : 06 juin 2025.

- **Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée** pour recevoir le numéro de stand par retour de courrier
- Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

LES PLACES NE SONT NI REMBOURSABLES, NI ECHANGEABLES APRES LE 11 JUIN 2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Nom : Prénom : Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Atteste sur l'honneur :

En tant que particulier : ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas avoir participé à deux autres manifestations similaires au cours de l'année civile

En tant que professionnel : Etre soumis au régime de l'article L310-62 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

N° de registre du commerce des métiers

Délivré par Le

M'engage : à occuper moi-même, sous réserve d'admission par l'espace Pierre Delanoë, l'emplacement qui m'a été attribué

En cochant la case ci-contre, je confirme avoir donné mon accord exprès à la collecte de mes données personnelles dans le cadre du contexte exposé dans le règlement intérieur

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte les conditions définies par les organisateurs. Et m'engage à les respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

FAIT LE .../...../2025

A :

SIGNATURE DE L'EXPOSANT



**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC

EXEMPLAIRE EXPOSANT**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l’Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

ET L’OCCUPANT

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l’occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 15 juin 2025 de 5h30 à 18h00

REDEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d’occupation du domaine public de [] € que l’occupant s’oblige à acquitter d’avance, par chèque émis à l’ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

NATURE DE L’OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l’usage de l’organisation d’une vente au déballage. L’occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s’engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l’utilisation du lieu susnommé. De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l’emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d’occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé. L’occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l’occupant lors de l’inscription.

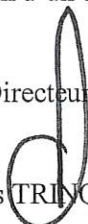
RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d’annulation de la demande d’inscription par l’occupant, de retrait de l’inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d’un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

SIGNATURE DE L’EXPOSANT

Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE



**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC

EXEMPLAIRE ORGANISATEUR**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

ET L'OCCUPANT

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

La Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la Commune déléguée de Fourqueux. Cette location, à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 15 juin 2025 de 5h30 à 18h00

REDEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de [] € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

NATURE DE L'OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage. L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-grenier dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Le Directeur Général des Services

Deris TRINQUESSE